

Ministère de l'Énergie

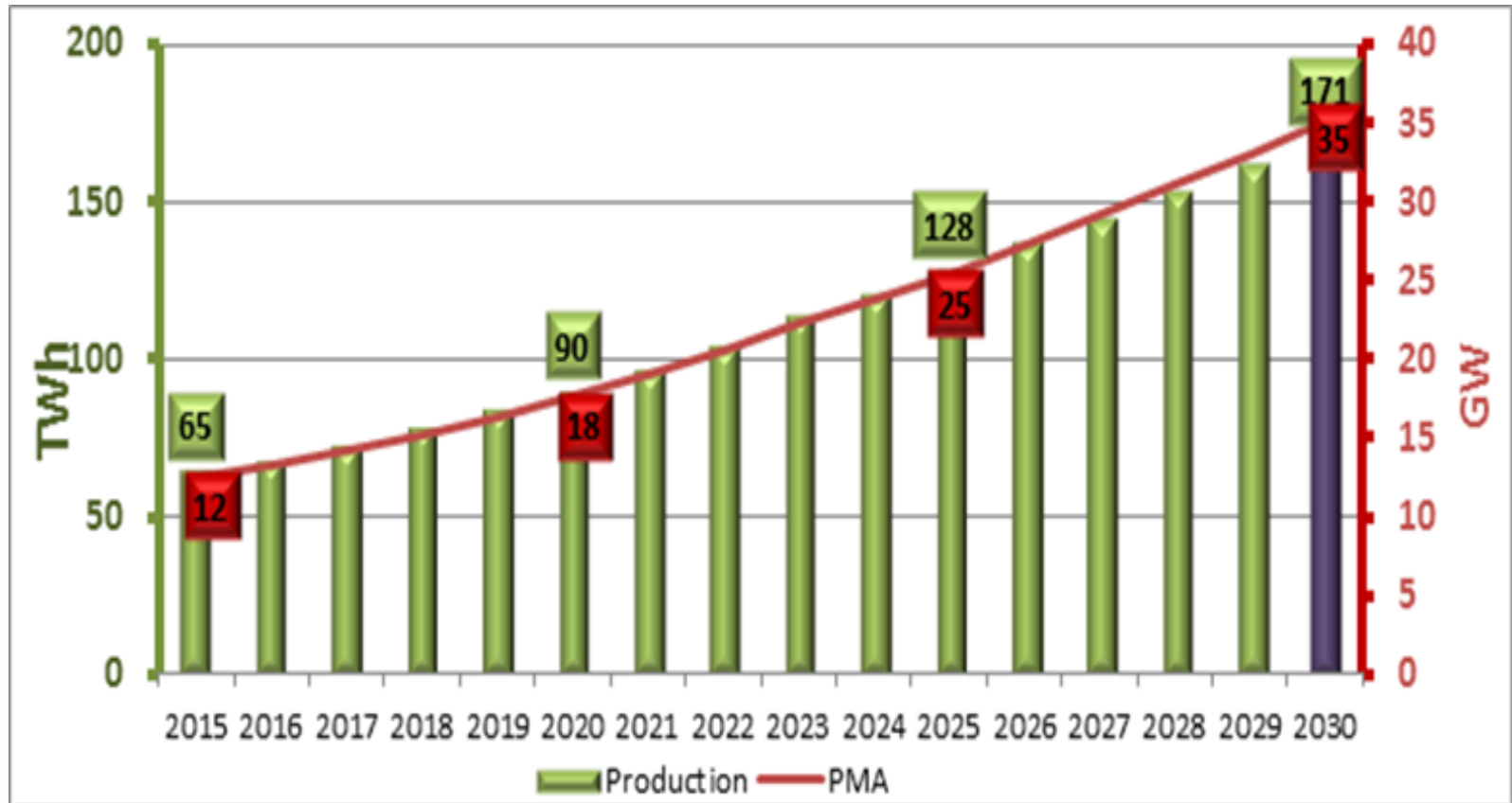


Les énergies renouvelables en Algérie

Introduction

Problématiques	Défis
• Population de l'Algérie 2014 à 2030	• De 40 à 55 millions d'habitants
• Potentiel de développement important	• Satisfaire les besoins énergétiques
• Ressources fossiles épuisables à long terme	• Diversifier les sources d'énergie et préserver les ressources fossiles
• Contribution importante des revenus d'exportation au développement économique et social	• Valorisation optimale des exportations des hydrocarbures
• Développement durable	• Energies renouvelables & efficacité énergétique

Evolution de la demande nationale en électricité



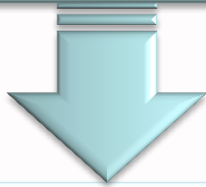
Marché national de l'électricité et du gaz

- ❑ La croissance démographique et le développement socio-économique sont les principaux facteurs influençant la demande en énergie.
- ❑ Le potentiel de développement de l'Algérie est très important et donc nécessite un besoin en énergie en conséquence.
- ❑ Ressources fossiles épuisables : Mix énergétique à développer,
- ❑ L'étendue du territoire rend l'infrastructure de transport onéreuse à construire.

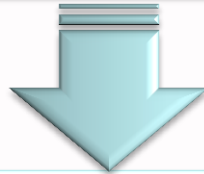
Option « Energie renouvelable »

Les énergies renouvelables comme principale alternative à la production de l'électricité à partir du gaz naturel, ce choix est motivé par:

- Une meilleure connaissance des différentes filières et du potentiel national en énergies renouvelables.



- La baisse des coûts des filières photovoltaïque et éolienne considérées comme technologies matures.



- Inconvénients : Intermittence
 - ✓ Coût de stockage élevé
 - ✓ Nécessité d'une production conventionnelle additionnelle



Déploiement des EnR

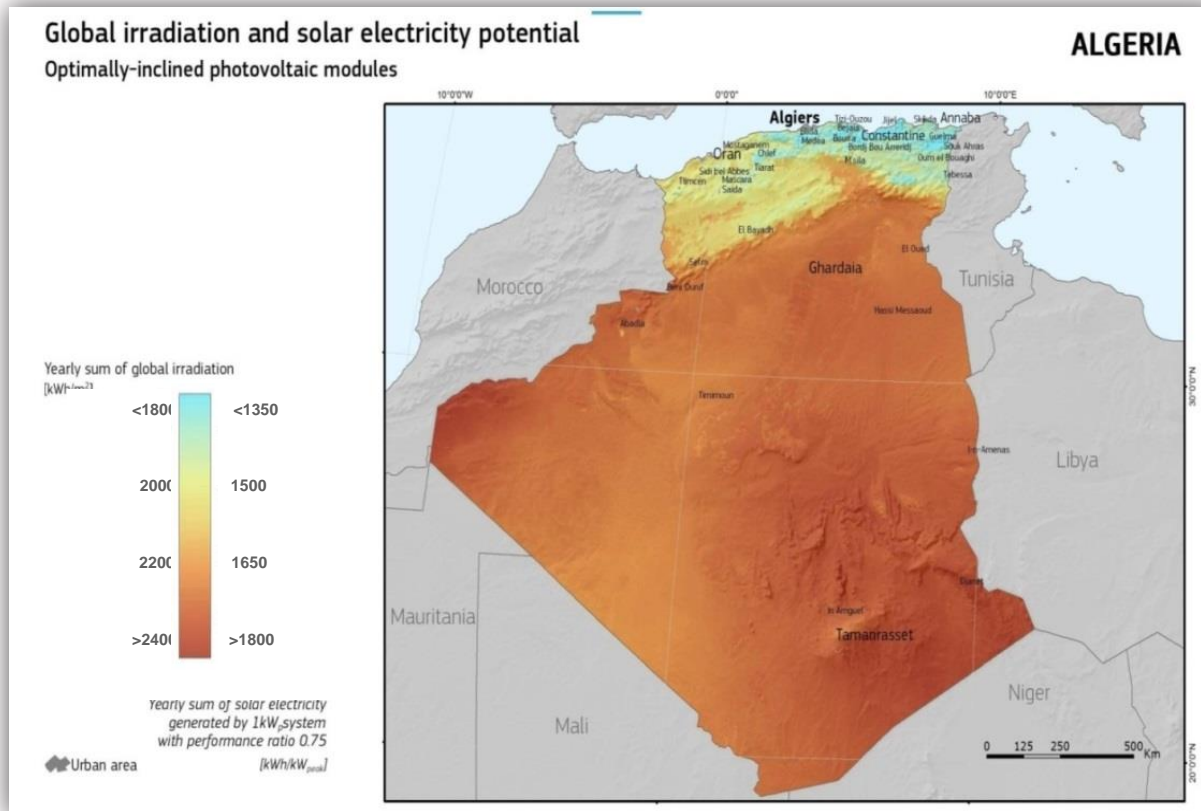
Localisation géographique des sites de production PV et éolien, basée sur :

- Potentiels éolien et solaire.
- Disponibilité de terrains.
- Présence et capacité d'accueil du réseau électrique.
- CSP en base et en Semi-base au-delà de 2020

Potentiel solaire et éolien

☐ Energies Renouvelables :

- Potentiel solaire important sur tout le territoire
- Moyenne nationale de radiation solaire : 2300 kWh/m²/an

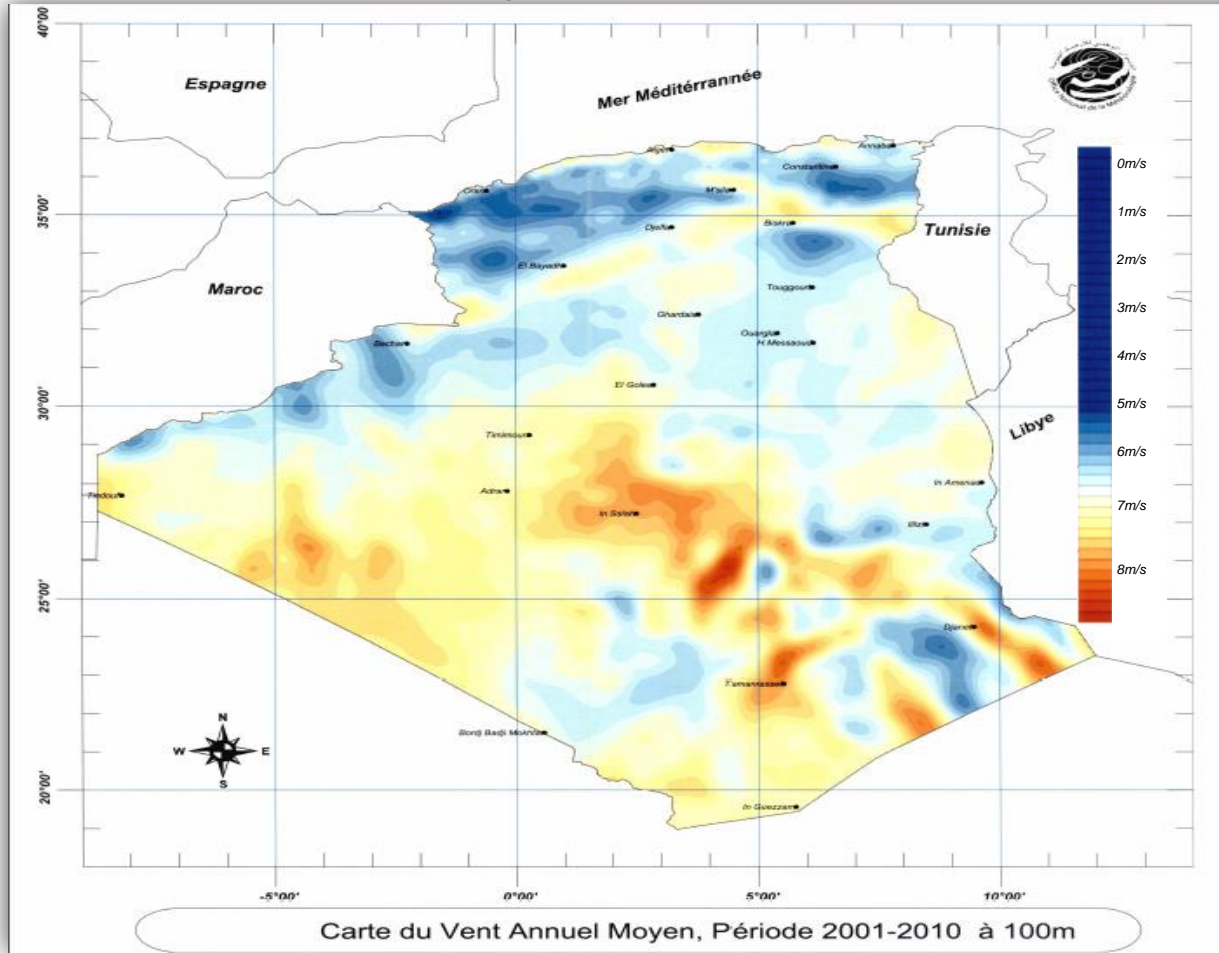


Radiation solaire moyenne (kWh/m ² /an)	Nord	Hauts-Plateaux	Sahara
	1800	2200	3000

Potentiel solaire et éolien

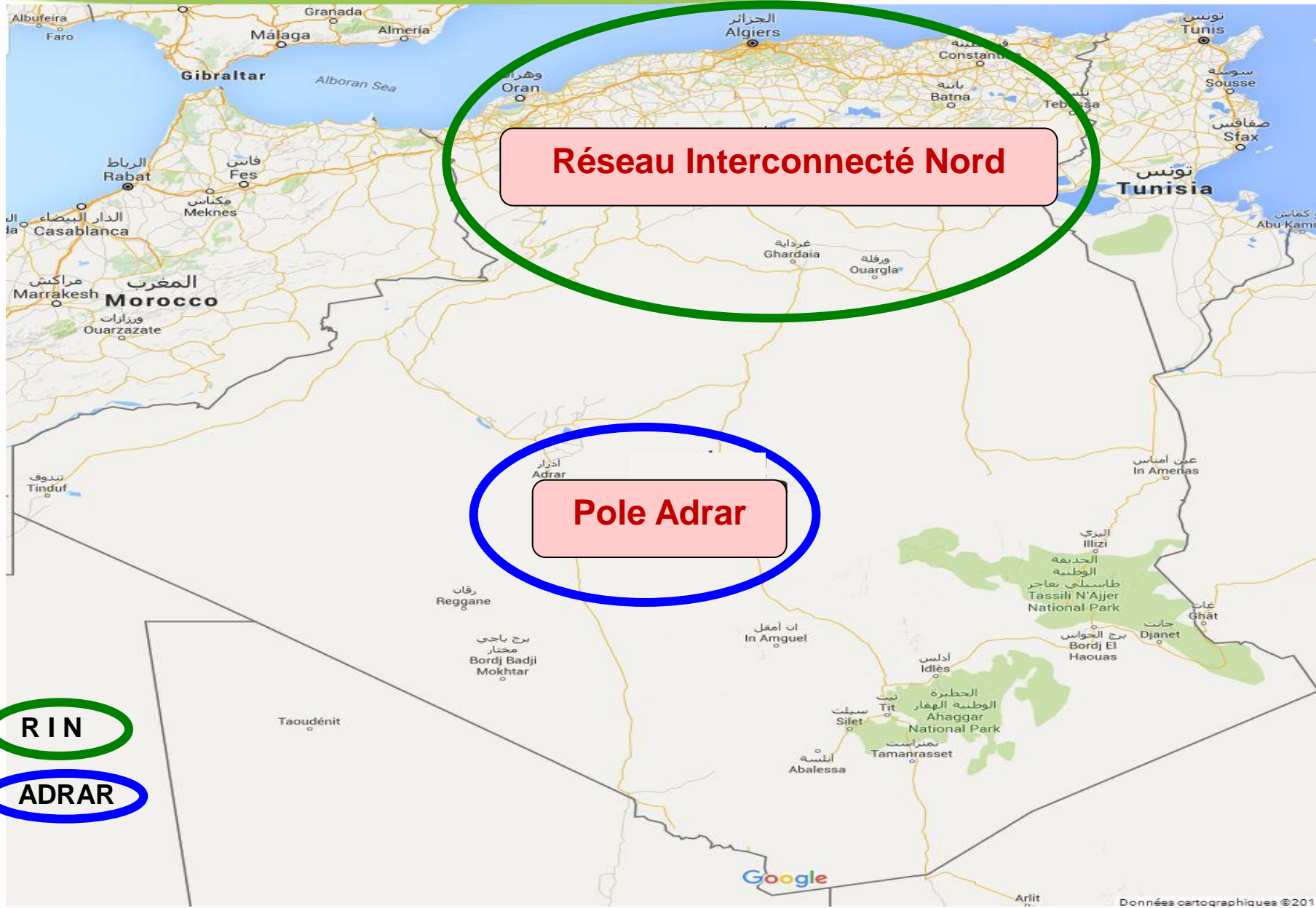
☐ Energies Renouvelables:

- Potentiel éolien important dans le grand Sud



Vitesse moyenne du vent (m/s)	Nord	Hauts-Plateaux	Sahara
		5 à 6	6 à 7

Condition de développement des EnR à 2020

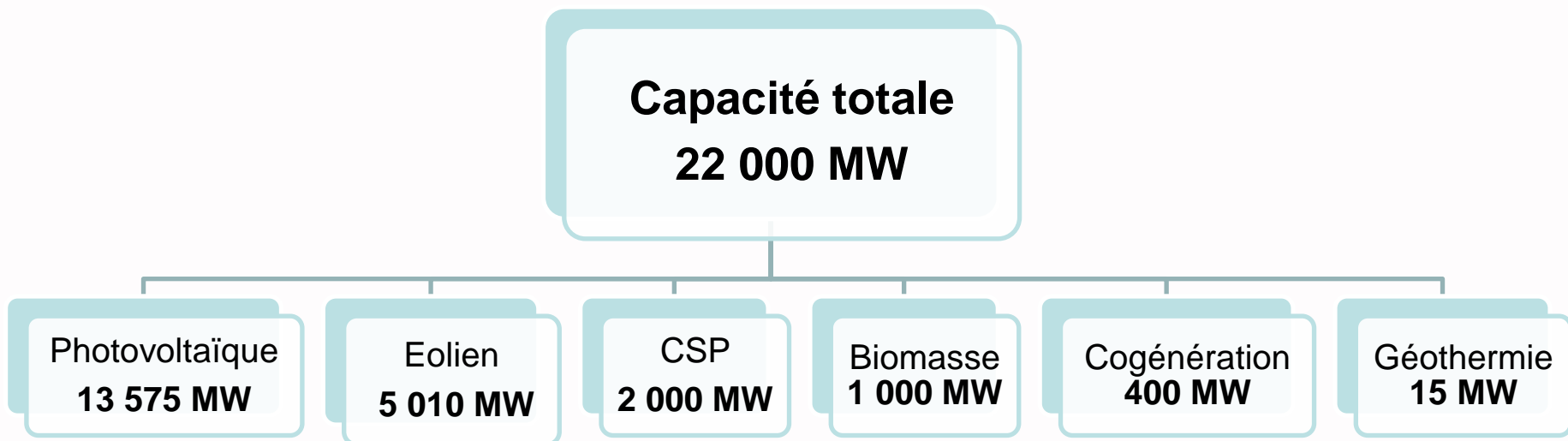


RIN

ADRAR

Programme National EnR

Programme 2015-2030 :
Répartition des capacités à installer par filière

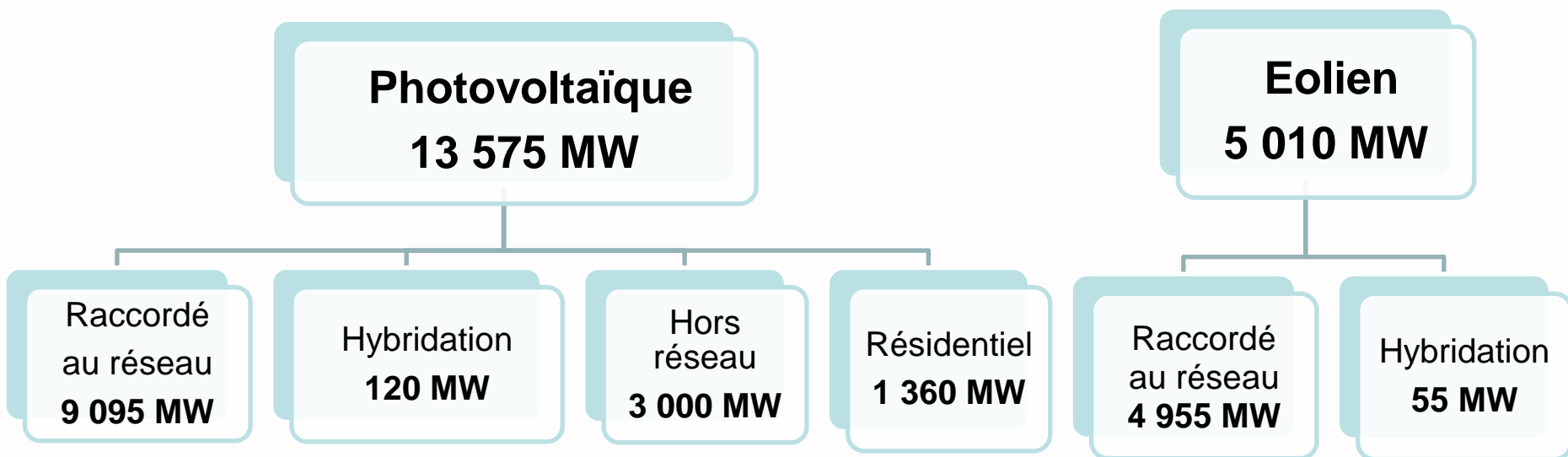


Le PV représente 62% du programme contre 23 % pour l'éolien et 9% pour le CSP.

Programme National EnR

▪ Programme 2015-2030

Répartition des capacités PV & Eoliennes

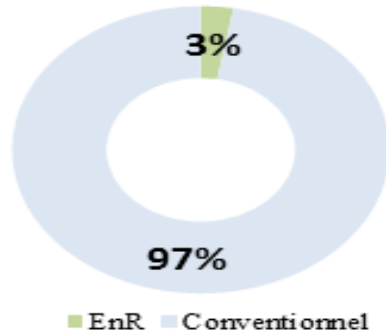


L'interconnexion du réseau d'Adrar au réseau nord interviendra au plutôt en 2020.

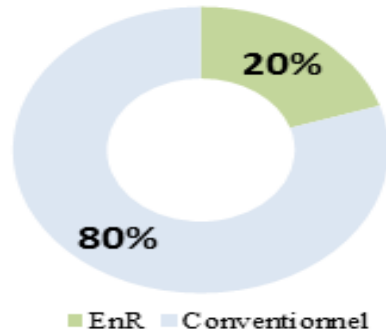
Programme National EnR

Part des EnR dans le *mix* électrique

Part en 2015

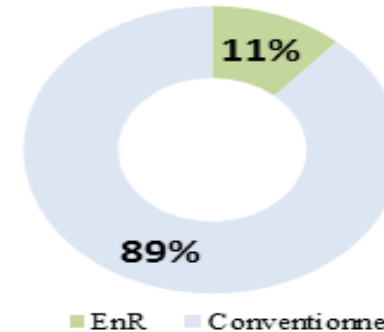


Part en 2025

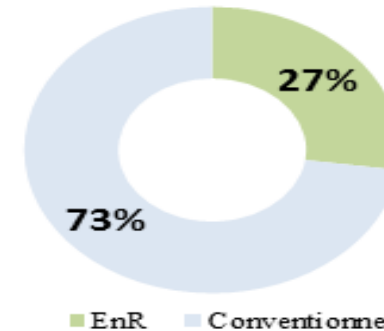


de 3 % en 2015,
on passera à
27 % en 2030.

Part en 2020



Part en 2030



Le cadre législatif et réglementaire

- ❑ Une législation complète nécessaire pour encadrer l'exercice commercial de l'électricité de source renouvelable en toute transparence et équité entre les acteurs publics et privés
- ❑ Choix d'un nouveau mécanisme d'encouragement basé sur les tarifs d'achat garantis (solution volontariste)
- ❑ D'autres mécanismes sont nécessaires pour assurer le développement des EnR (tarification , marché..) et rendre durable la production d'électricité EnR.

Le cadre législatif et réglementaire

▪ Textes législatifs régissant les énergies renouvelables en Algérie:

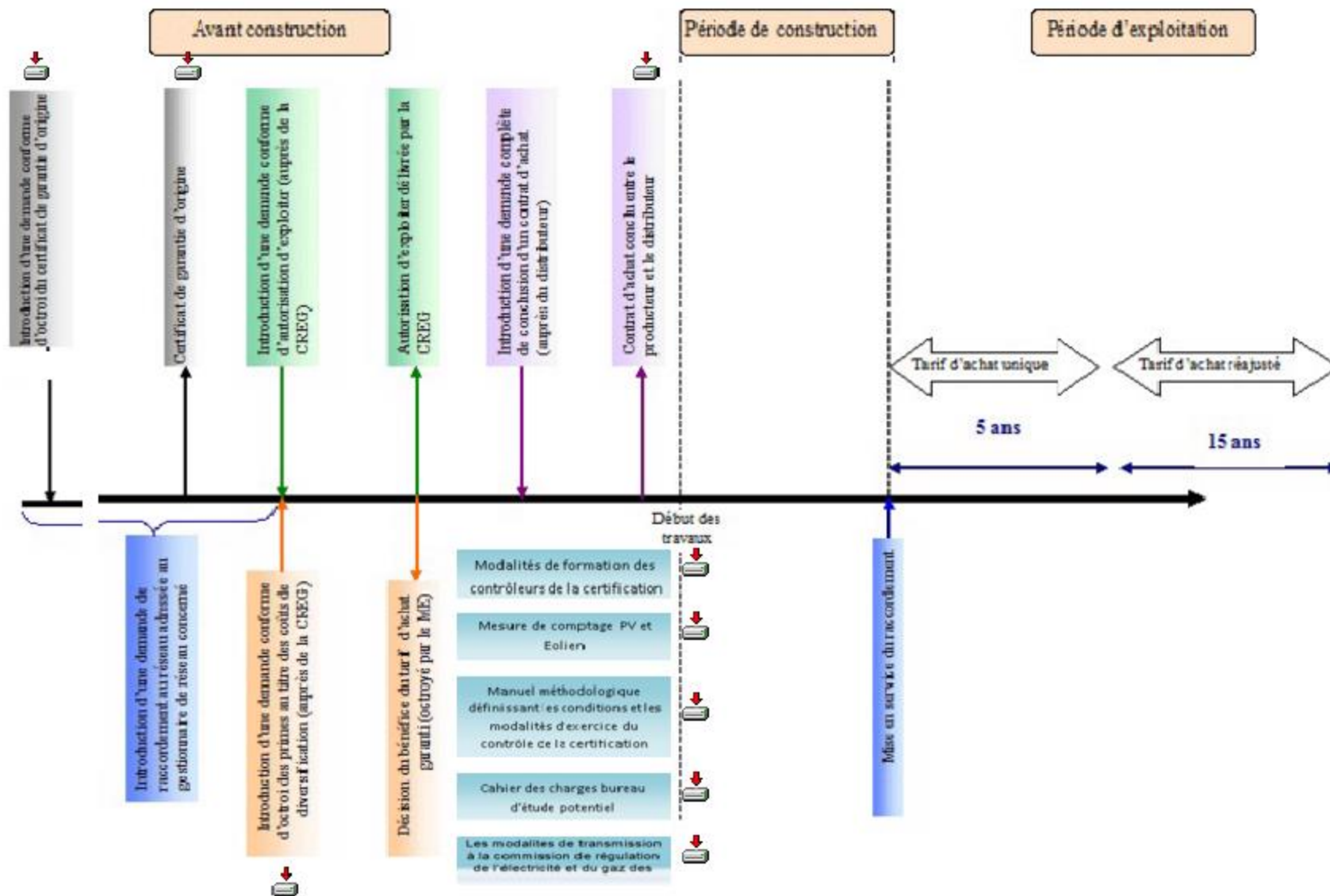
- La loi n°02-01 du 05 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations et ses textes d'application;
- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable;
- Lois n°14-10 du 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 et n°15-18 du 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016.

Le cadre législatif et réglementaire

▪ Textes réglementaires régissant les énergies renouvelables en Algérie:

- Décret exécutif 13-218 fixant les conditions d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production d'électricité;
- Décret exécutif 15-69 fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats;
- Arrêtés du 02 février 2014 fixant les tarifs d'achat garantis et les conditions de leurs application pour l'électricité produite à partir des installations utilisant les filières éolienne et photovoltaïque;
- Arrêté du 01 septembre 2014 fixant les tarifs d'achat garantis et les conditions de leurs application pour l'électricité produite à partir des installations utilisant la filière de cogénération;
- Les décisions de la CREG

Processus de traitement d'une demande d'octroi des primes au titre des coûts de diversification de la production de l'électricité



Défis

- ❑ Développement d'une industrie photovoltaïque et éolienne,
- ❑ Emergence d'un marché de sous-traitance intervenant dans le domaine des énergies renouvelables (Bureaux d'études spécialisés, organismes de contrôle et installateurs, etc...),
- ❑ Acquisition d'un savoir-faire dans le domaine du renouvelable et développement d'une expertise au niveau national,
- ❑ Création de l'emploi dans les différents secteurs intervenant directement ou indirectement dans les étapes de réalisation la planification, engineering, montage, exploitation et maintenance.

Appel à investisseur

Afin d'encourager les investisseurs souhaitant participer à la concrétisation du programme, dans le cadre de la réglementation en vigueur, un appel à investisseurs sera lancé.

Il porte sur la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations à partir d'énergie solaire photovoltaïque et éolienne pour une puissance cumulée maximale de 1200 à 1600 MWc pour le PV et 400 MW pour l'éolien ainsi que la commercialisation de l'électricité produite.

Les installations visées doivent avoir les capacités minimales ci-après :

- 100 MWc pour la filière photovoltaïque,
- 50 MW pour l'éolien.

Attribution de projet

Cette procédure débouchera sur l'octroi des projets objet de l'appel, aux soumissionnaires sélectionnés, afin qu'ils puissent bénéficier des tarifs d'achat garantis .

Elle offre :

- 1- l'identification préalable des sites.
- 2- La garantie de la mise à disposition de ces sites par les autorités concernées.
- 3- Un accompagnement pour l'obtention des documents nécessaires:

La CREG délivrera :

- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
- Certificat de garantie d'origine,

Le ministère délivrera:

- Décision d'octroi du tarif

Conclusion


- L'Algérie, un pays naturellement privilégié pour le développement des énergies renouvelables
- Un programme national de développement des EnR ambitieux,
- Une croissance de la demande énergie soutenue,
- Une législation à mettre en œuvre,
- Un marché de l'électricité à construire,
- Une industrie et des services à créer.

Le développement des EnR contribue à un changement des modèles classiques de fourniture de l'électricité : Les EnR : toute une Economie à construire



Merci de visiter notre site web

www.creg.gov.dz



الهيئة الوطنية للتحكم في الكهرباء والغاز
Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz

Accueil
A Propos
Législation
Arrêtés / Décrets
Publications
Lettres & Rapports
Electricité & Gaz
Systèmes Elec & Gaz
Consommateurs
Droits & Obligations
Producteurs
Fournisseurs
Energies Renouvelables
Energies propres
 Médias
Fiche média

Mercredi 16 Juillet 2014 Fr / Ar / En

Qui sommes nous ? La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a été créée Par la loi N°02-01 du 05 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation. C'est un organisme indépendant et autonome doté de la personnalité juridique et investi de trois missions principales :

- Réalisation et contrôle du service public,
- Conseil suprême des pouvoirs publics en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du marché de l'électricité et du marché intérieur du gaz,
- Surveillance et contrôle du respect des lois et règlements relatifs au marché de l'électricité et au marché intérieur du gaz,

Actualités

□ Décret exécutif 13-218

- Décisions
- Equilibres N°22
- Recours

● Autorisation d'exploiter...

● Déclaration...

● Accès aux réseaux...



● Régime commun...

● Régime spécial...

FAIRE UN RECOURS

- ▶ Procédure de recours
- ▶ Formulaire de recours en ligne

PUBLICATIONS

Vous êtes un Producteur ?

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ESPACE DÉDIÉ

Questions fréquentes...

- Electricité...
- Gaz...
- Faire un recours

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ESPACE DÉDIÉ

Vous êtes un Consommateur ?

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ESPACE DÉDIÉ



الهيئة الوطنية للتحكم في الكهرباء والغاز
Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz

الرئيسية
الخدمات المتكاملة
التنسيق
المساهمة
التكهرباء و التماز
الصادرات
معلومات أساسية وتنظيمية
عن لجنة التنظيم

الطبعة 17 يوليو 2014 Fr / Ar / En

من نحن : تم إنشاء لجنة تنظيم الكهرباء والغاز بموجب القانون رقم 02-01 المنقح بالكهرباء وتوزيع الغاز بواسطة القوات وتشكل في حيزه منظمة تتمتع بالشخصية القانونية وتوكلت لها مهام أساسية كانت:

- إيداع ومراقبة الخدمة العمومية
- القيام بمهمة استشارية لدى السلطات العمومية فيما يتعلق بتنظيم و تدبير سوق الكهرباء و السوق الداخلية للغاز
- مراقبة احترام القوانين و اللوائح المتعلقة بسوق الكهرباء و السوق الداخلية للغاز

إيداع الطعون

- ▶ إجراءات الطعن
- ▶ استمارة الطعن

الأخبار

القرار

تعميم رقم 218-13

التقرير السنوي لعام 2012

التسميات

إصدارات




أولوية من أجل الكهرباء

Le courant électrique est un déplacement d'ensemble de porteurs de charges électrique dans un matériau conducteur.

[Lire la suite](#) - [Vidéos](#)

أولوية من أجل الغاز

Le gaz naturel est un combustible constitué essentiellement de méthane (CH4), il est incolore, inodore et moins dense que l'air.

[Lire la suite](#) - [Vidéos](#)

هل أنت منتج؟

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ESPACE DÉDIÉ

هل أنت مستهلك؟

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ESPACE DÉDIÉ



www.creg.energy.gov.dz
www.energy.gov.dz

Merci pour votre attention